

Guide de mise en œuvre FSE / organismes de formation

Sécurisation des parcours des salariés de la métallurgie



UNION EUROPEENNE

Ce projet est cofinancé par le Fonds social européen dans le cadre du programme opérationnel national « Emploi et Inclusion » 2014-2020

Madame, Monsieur,

Par la présente, nous vous informons que nous avons sollicité une intervention du FSE, Fonds social européen, concernant le financement de l'action de formation « **l'intitulé de l'action** » qui doit être réalisée par votre organisme de formation.

Dans le cadre d'une participation communautaire au financement du projet, les organismes de formation sont impactés en termes de formalisme et de publicité.

► FEUILLES D'ÉMARGEMENT

Les feuilles d'émargement doivent être signées par demi-journée par les stagiaires et le formateur et comporter les logos et mention obligatoires.

- logo « l'Europe s'engage en France »
- logo de l'Union européenne
- mention du cofinancement du FSE.

Document figurant en annexe 1 et téléchargeable sur www.edefim-auvergne.fr, espace téléchargement

Il doit être donné, à tout contrôleur mandaté par le service gestionnaire de l'Etat, la possibilité d'accéder aux locaux affectés à la formation, dans le cadre des visites sur place.

► PUBLICITE DU FSE DANS LES LOCAUX DEDIES A LA FORMATION

Dans les locaux affectés à la formation, une affiche annonçant que le projet est cofinancé par le FSE doit être présente.

Un modèle d'affiche de la campagne l'Europe s'engage en France est disponible sur le site internet de l'ADEFIM Auvergne, rubrique Espace téléchargements :

www.edefim-auvergne.fr

